

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉCISION DU MAIRE N° 2024/10/160

<u>Objet</u>: 160 - Signature d'une convention avec l'Association des Parents d'Elèves (APE) « Les Castelos », représentée par Madame TRAGUET Véronique, sa Présidente, pour la mise à disposition de locaux scolaires de l'Ecole Primaire Castel

La Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 21 février 2024 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu la demande formulée par Madame TRAGUET Véronique, Présidente de l'APE « Les Castelos », en date du 1er octobre 2024, pour disposer de locaux scolaires de l'Ecole Primaire Castel.

Considérant que la Commune déléguée de Vire est d'accord pour cette mise à disposition,

Décide

- De donner son accord à la conclusion d'une convention avec l'APE « Les Castelos », représentée par Madame TRAGUET Véronique, sa Présidente, pour la mise à disposition du hall d'entrée, du préau, de la salle des professeurs, des cours extérieures pour parking visiteurs et des sanitaires de l'école primaire Castel.
- Date :

Dimanche 17 novembre 2024 de 9 h à 19 h 30

Pour l'organisation d'une manifestation intitulée « VIDE TA CHAMBRE », et ce à titre gratuit.

Fait à Vire Normandie, le 18 octobre 2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20241021-160-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/10/2024 Publication : 24/10/2024

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication La Maire de VIRE NORMANDIE,

Nicole DESMOTTES

Décision du Maire n°2024/10/160 du 18 octobre 2024

